

**M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine) :** Monsieur le président, vous me permettez de faire une suggestion? Cet après-midi nous manquons de temps, nous pourrions donc convoquer une séance du comité directeur et, si tous les députés présents acceptent d'y assister, le sous-comité sur la voie maritime du Saint-Laurent pourrait être constitué d'accord avec les partis d'opposition? Je crois qu'on envisage également, plus tard, de créer un sous-comité sur le Nord. Nous pourrions donc prendre la décision en comité directeur, puis la soumettre au comité plénier des Transports...

**Le président :** Tout doit être soumis au comité plénier. La voie maritime du Saint-Laurent est sans aucun doute un des principaux sujets de notre ordre du jour. Le comité directeur devra discuter d'un autre sujet à l'ordre du jour, un sujet peut-être encore plus important, la question du voyage dans le Nord.

J'avais pensé qu'un sous-comité pourrait s'en charger, mais c'était avant les changements de président et l'arrivée de nouveaux présidents. Puisque le nouveau comité est plus petit, on a pensé, et les membres du Comité peuvent en discuter, que le comité plénier pourrait se rendre dans le Nord car la visite d'un groupe de moindre importance pourrait être considérée comme une insulte.

Il y a beaucoup d'autres considérations; nous avons le rapport du groupe de travail sur les transports, une véritable boîte de Pandore de problèmes intéressants. Il y a autre chose qui mérite réflexion, et je le sou mets à ceux qui se sont donné la peine de venir aujourd'hui, car nous pourrions envisager de nous en occuper à l'automne. Evidemment, cela dépendra de ce qui se produira d'ici l'ajournement d'été, mais il est fort possible que ce Comité ou un sous-comité du Comité permanent soit chargé d'étudier une question d'actualité, celle des aéroports et de la sécurité dans les aéroports. Je vous en parle pour que vous y réfléchissiez.

A cause du temps dont nous disposons, monsieur Reid, le comité directeur en discutera probablement, pour présenter ensuite un rapport au comité plénier. Comme le comité directeur est constitué, rien ne l'empêche de se réunir. J'espère qu'il se réunira pour choisir une date, pas forcément au cours des 10 premiers jours, si nous ajournons. S'il y a d'autres considérations après ces 10 jours, rien n'empêchera le comité directeur de se réunir, à condition toutefois que la Chambre siège encore.

Monsieur Angus.

**M. Angus :** Monsieur le président, je suis d'accord pour confier la question au comité directeur. Je pense que l'ancien Comité avait manifesté clairement le désir d'entreprendre cette étude, et je n'envisage pas de problème.

Est-ce que par hasard vous envisageriez de réunir le comité directeur plus tôt? Vous ne pensez pas à demain, n'est-ce pas?

**Le président :** Certainement, la matinée est exclue, mais je vous avoue que je n'y verrais pas d'inconvénient. Je vois deux députés qui appartiennent au comité directeur et nous pourrions nous réunir demain après-midi si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Evidemment, cela dépendra des circonstances, mais j'aimerais que le comité directeur se réunisse le plus tôt possible, et si nous pouvions le faire demain, à condition que vous soyez d'accord, car en effet...